

MUNICIPALITE

DESMEULES Michel, Syndic
administration générale, finances
Tél. 079/219.14.28

AMEZ-DROZ Didier - écoles, police des
constructions
Tél. 079/622.38.25

AGASSIS Maurice - Eaux, routes, élimination
des déchets
Tél. 079/744.08.34

LAMBERCY Sylvette - Bâtiments, affaires
Sociales (Vice-Syndique)
Tél. 079/251.26.29

PERRIN Bernard - Forêts, alpages
Tél. 021/864 55 29

ADMINISTRATION

GOLAZ Bernadette - **JOSS** Nicole
Secrétariat - contrôle des habitants - bureau
Des étrangers
Tél. 021/864 56 70

DAVID Huguette, boursière communale
Tél. 021/864 43 51
Fax
021/864 43 53

Bureaux ouverts :

lundi et mercredi - de 09.00 h. à 11.00 h.
mardi et jeudi - de 14.00 h. à 16.00 h.

commune-montricher@vtx.ch et bourse-montricher@vtx.ch

PEYTREGNET Pierre, garde forestier -
Tél. 021/864.54.03
079/766.74.17

MOREL Pierre-Yves - Président du
Conseil communal
Tél. 021/864 40 08

VISITEZ NOTRE SITE INTERNET : www.montricher.ch



MONTRICHER

No 51

Mars 2010

Organe d'information des autorités communales de Montricher
- Paraît selon les besoins.

VIGNETTES VELO 2010

Comme l'année dernière, la Commune offrira une vignette vélo à chaque habitant qui en a besoin. Les personnes intéressées peuvent les retirer dès maintenant, et jusqu'à épuisement du stock, au bureau de l'administration communale. Les vignettes supplémentaires seront facturées au prix de fr. 6.--

RECENSEMENT DES CHIENS

Les propriétaires de chiens sont informés qu'ils sont tenus d'annoncer au bureau du Greffe municipal, **jusqu'au vendredi 12 mars 2010 au plus tard** :

- les chiens achetés ou reçus en 2009
- les chiens nés en 2009 et restés en leur possession
- les chiens abattus, vendus ou donnés en 2009
- *les chiens qui n'ont pas encore été annoncés*

Les chiens déjà inscrits en 2009 et restés chez le même propriétaire, sont mis à la taxe d'office.

Les personnes au bénéfice des prestations complémentaires AVS et AI, de l'aide sociale et du RI sont exonérées de l'impôt cantonal pour les chiens. Prière de présenter une attestation pour en profiter.

Il est rappelé aux propriétaires et détenteurs de chiens "potentiellement dangereux", qu'ils doivent adresser au Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), une demande d'autorisation relative à la détention de leur chien.

Les races concernées par ces dispositions sont les suivantes :

- American Staffordshire Terrier (Amstaff)
- American Pitbull Terrier (ou Pitbull Terrier)
- Rottweiler

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Dès le 1^{er} mars 2010, tous les nouveaux passeports émis en Suisse sont des passeports biométriques. Cependant, les passeports actuels restent valables jusqu'à leur date d'échéance, cela malgré l'introduction du nouveau passeport.

Les titulaires d'un passeport 03 ou 06 ne sont par conséquent pas tenus de s'en procurer immédiatement un nouveau.

C'est la date de validité de votre passeport actuel et votre destination de voyage qui devront déterminer si votre passeport actuel est suffisant ou si un passeport biométrique vous est nécessaire.

A ce jour, seuls les Etats-Unis exigent un passeport biométrique ou le passeport 03 émis avant le 26 octobre 2006. Attention: même un transit par les Etats-Unis exige le passeport biométrique ou le passeport 03.

Pour obtenir le passeport biométrique ?

Par Internet

Enregistrer votre demande de passeport biométrique en ligne (24h/24) à l'adresse <http://www.biometrie.vd.ch>

Par téléphone

La demande peut être enregistrée par téléphone au 0800 01 1291. Un rendez-vous au Centre de biométrie vous sera fixé.

Pour l'ensemble de la démarche, comptez environ trois semaines avant de recevoir votre passeport biométrique.

Pour de plus amples renseignements, le personnel de l'Administration communale reste à votre disposition.

